



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI Module 11

La maîtrise d'œuvre et son champ de responsabilité

Vendredi 19 juin 2025

De 14h00 à 17h30

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Savoir identifier et différencier les rôles de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage dans une opération de construction ;
- Comprendre le cadre contractuel et réglementaire d'une mission de maîtrise d'œuvre ;
- Connaitre les différentes missions de maîtrise d'œuvre pour délimiter les champs de responsabilité ;

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature auprès de la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

14h00-14h15 Introduction

M. David BLOND Président du CEJCA de BESANCON

14h15-15h30 La responsabilité du maître d’œuvre sous l’œil du magistrat ;

M. Olivier MOLIN

La vision juridique des obligations du maître d’œuvre ;
L’imputabilité de responsabilité au maître d’œuvre ;
Les responsabilités de conception et de suivi en l’absence de maître d’œuvre (particuliers ou constructeur CCMI) ;

15h30-16h30 Le cadre juridique de la maîtrise d’œuvre ?

Me Julien DICHAMP

Le contexte juridique de la maîtrise d’œuvre ;
Les différentes obligations contractuelles du maître d’œuvre ;
Les responsabilités partagées entre les membres de la maîtrise d’œuvre ;
La responsabilité étendue de l’entreprise ou du constructeur en l’absence de maître d’œuvre ;
L’immixtion et l’ingérence du maître d’ouvrage.

16h30-16h45 Pause

16h45-17h30 Aborder la responsabilité du maître d’œuvre dans la pratique expertale ;

M. Rosario BUMBOLO et M. Alain DRAPIER

Les causalités et imputabilités propres à la mission du maître d’œuvre, illustrées par des cas concrets ;

11h45-12h00 Réponses aux questions

Organisation de la formation

Intervenants :

- **M. Olivier MOLIN**, magistrat
- **Me Julien DICHAMP**, avocat
- **M. Rosario BUMBOLLO**, expert
- **M. Alain DRAPIER**, expert

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3,5 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- | | |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 € |
| - Non membres de la Compagnie : | 140 € |
| - Magistrats : | Offert |